

naissance ne pouvoit être d'aucun avantage à la Reine, ou à ses Descendans, par rapport au suffrage de Bohême; qu'il devoit encore moins en résulter aucun préjudice pour les Droits de la Maison de Baviere sur les Etats d'Autriche; qu'elle ne prétend pas donner la moindre atteinte à ces droits-là, & que si par conséquent la Reine entroit en guerre avec l'Electeur de Baviere, elle ne devoit pas s'attendre que l'Electeur de Cologne voulût y prendre part au préjudice de l'Electeur son frere. L'affaire du suffrage de Bohême dont il est parlé dans ce Rescrit, ne fait plus gueres de bruit: la Diette d'Electon qui est remise peut bien être le sujet, ou qu'on travaille sérieusement à vuider cette affaire avant qu'elle n'ait lieu.

Son Altesse Electorale de Cologne a nommé le Baron de Droft, Chanoine du Chapitre de Munster, & Grand-Bailly d'Arensberg, pour remplacer le feu Comte de Metternich, en qualité de son second Ministre Plénipotentiaire à la Diette de *Francfort*.

IV. Jusqu'ici on ne voit aucun Prince d'Allemagne donner des ordres bien positifs pour la marche de ses Troupes, quoiqu'ils les ayent tous & en bon état & completes; on comptoit cependant ne point voir la fin d'Avril sans quelques mouvemens, sur-tout de la part de celles de *Saxe*, de *Hannover* & de *Hesse*, au cas que les differends du Roi de Prusse avec la Reine de Hongrie & de Bohême ne fussent point encore terminés pour lors. Mais il n'y a de ces Troupes, que celles de *Saxe* qui soient sorties de leurs quartiers pour se rendre au rendez-vous où elles doivent s'assembler. Celles de *Hannover*, au contraire, ont suspendu des préparatifs qu'elles faisoient